CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

EUROFLEX

Société anonyme au capital de 2 676 107,00 €.
Siège social : rue de la Colonne, 52250 Longeau.
775 721 202 R.C.S. Chaumont.

Rectificatif à l'avis de convocation paru au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 23 décembre 2005, pages 31410 à 31411.

Il fallait lire dans la troisième résolution « 119 000 actions » et non « 1 190 000 actions ».

07803

EUROPARTNERS MULTI INVESTMENT FUND

Société d'investissement à capital variable.
Siège social : 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.
33 790 R.C.S. Luxembourg.

Les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra le 20 janvier 2006 à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour.

— Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises agréé ;
— Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2005 et de l'affectation des résultats ;
— Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises ;
— Nominations statutaires ;
— Divers.

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 17 janvier 2006 au plus tard auprès de Kredietbank S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le conseil d'administration.

07811

PARVEST

Société d'investissement à capital variable.
Siège social : 5, rue Jean Monnet, L-2952 Luxembourg.
R.C. Luxembourg B-33 363

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Convocation à la deuxième assemblée générale extraordinaire.

La première assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 17 novembre 2005 n'ayant pu délibérer sur les points à l'ordre du jour faute de quorum de présence, les actionnaires de Parvest sont convoqués à une deuxième assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au siège social de la société, 5, rue Jean Monnet, Luxembourg le 8 février 2006 à 14 heures et qui aura à l'ordre du jour les changements statutaires suivants :

1. Transfert du siège social dans la commune de Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg – Modification de l'article 4.
2. Valeur nette d'inventaire – Ajout de la méthode d'évaluation des actions ou parts d'organismes de placement collectif-Modification de l'article 13.
3. Valeur nette d'inventaire – Possibilité d'arrondir la valeur nette d'inventaire à un nombre de décimales pouvant aller jusque quatre, et qui sera précisé dans le prospectus – Modification de l'article 13.
4. Divers
5. Refonte complète des statuts et adoption de la version coordonnée des statuts suite aux modifications mentionnées ci-dessus.

La deuxième assemblée générale extraordinaire sera régulièrement constituée et pourra délibérer valablement sur l'ordre du jour quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées.

Les points à l'ordre du jour de la deuxième assemblée générale extraordinaire devront être approuvés par une majorité des deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Un actionnaire peut participer et voter en personne à l'assemblée ou peut nommer un mandataire pour participer et voter en son nom. Ce mandataire n'a pas besoin d'être actionnaire de la société.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur avec certificat doivent avoir déposé leurs certificats pour le 2 février 2006 soit au siège social de la société soit aux guichets des établissements suivants (où des formulaires de procuration sont disponibles).

A Luxembourg : Banque dépositaire.
En France : BNP Paribas, 16, boulevard des Italiens, F-75009 Paris.

A cette occasion, les actionnaires au porteur avec certificat sont invités à demander l'échange de leurs actions au porteur avec certificats en actions au porteur inscrites en compte, ou la conversion de leurs actions au porteur avec certificat en actions nominatives, selon leur choix. Ils sont priés d'en informer le guichet de l'établissement auprès duquel ils ont déposé leurs certificats.

La présente convocation et un formulaire de procuration sont envoyés à tous les actionnaires nominatifs inscrits au 12 janvier 2006.

Les propriétaires d'actions nominatives et d'actions au porteur inscrites en compte doivent dans le même délai, c'est-à-dire pour le 2 février 2006, informer le conseil d'administration par écrit (lettre ou représentation) de leur intention d'assister à l'assemblée.

Le projet de statuts soumis au vote de l'assemblée est disponible sur demande au siège social de la société.

Le conseil d'administration.

07577